

*Privilège—M. Nielsen*

La présentation d'un budget annuel constitue un lien fondamental entre la Couronne et le Parlement du Canada. Ce droit séculaire d'examiner les besoins et les projets financiers du gouvernement, le Parlement l'a acquis de haute lutte. Le Parlement seul peut autoriser les principaux crédits budgétaires du gouvernement et approuver les mesures fiscales.

Comme le parti d'en face pourrait alléguer que ces fuites ne portaient pas sur des mesures fiscales et que, par conséquent, il n'y a rien à redire, je vous signale, madame le Président, qu'un plaidoyer de cette nature ne devrait nullement influencer sur la décision de la présidence quant au bien-fondé de la question de privilège. La préparation et la présentation du budget ont un caractère confidentiel puisqu'il faut éviter toute fuite qui pourrait provoquer à la Bourse des fluctuations qui permettraient de réaliser des gains ou des profits. La divulgation de renseignements au sujet des mesures contenues dans l'exposé budgétaire avant sa présentation au Parlement constitue en somme un mépris de l'autorité du Parlement. C'est ce qui était en cause dans l'affaire de Hugh Dalton et qui a entraîné immédiatement sa démission.

Il est incontestable qu'hier, d'après les passages de l'exposé budgétaire que j'ai lus pour la gouverne de la présidence et d'après le ruban magnétoscopique qui a été diffusé, le ministre des Finances a communiqué aux médias certains passages de son exposé budgétaire. Ce faisant, le ministre a non seulement violé son serment d'office, mais il a porté gravement atteinte aux privilèges de la Chambre.

Le caractère confidentiel du budget n'a rien de nouveau. Je voudrais citer un précédent que les députés connaissent bien. Le 12 décembre 1979, votre prédécesseur, M. le Président Jerome, avait parlé du caractère confidentiel du budget, comme en fait foi le compte rendu à la page 2287. Il avait alors déclaré que pour qu'il y ait atteinte aux privilèges, le ministre devait être accusé d'avoir négligé de protéger le caractère confidentiel du budget.

● (1120)

Je voudrais maintenant porter cette accusation précise. Un cameraman de la station de télévision CHCH de Hamilton, Ontario, a enregistré lors de la séance traditionnelle de prises de vues précédant la présentation du budget une bande magnétoscopique montrant M. Lalonde et certains passages de la version française de ce qui d'après le ministre des Finances lui-même, sera le budget qu'il présentera à la Chambre plus tard aujourd'hui. Le ministre des Finances a donc porté atteinte aux privilèges de la Chambre et devrait démissionner sur-le-champ. J'ai cité trois précédents pour justifier cette démission.

Un porte-parole du gouvernement qui, je le suppose, participera au débat sur cette question pourra prétendre qu'il s'agissait d'une ébauche ou d'un simulacre de budget. Après avoir visionné la bande magnétoscopique à plusieurs reprises, j'estime que cette allégation ne tient pas. De fait, quand on visionne ce ruban, on constate que le ministre se préoccupe

tout d'abord du caractère confidentiel du document, qu'il se demande en plaisantant s'il est à l'endroit ou à l'envers, comme il l'a fait durant la rencontre avec les photographes.

Je dirai même qu'à un certain moment le ministre a refermé la couverture pour empêcher que le document ne soit photographié. Par la suite, il l'a rouvert et en a feuilleté les pages, ce qui a permis à un cameraman de faire un rapprochement avec son téléobjectif pour aller piquer 4.6 milliards de dollars pour la création d'emplois et 31.2 milliards de déficit. L'après-midi même ces renseignements avaient fusé aux quatre coins du pays. Il n'y a pas violation plus flagrante du secret budgétaire.

Avant d'évoquer l'affaire Dalton, madame le Président, je voudrais citer les mémoires de Walter Gordon pour étayer ce que j'ai dit au sujet de sa décision. Voici ce qu'écrit Walter Gordon en page 149 de ces mémoires:

Je me souviens d'avoir dit à Pearson que je démissionnerais si tel était son désir. On me tombait dessus et, tout naturellement, il m'a demandé ce que j'en pensais, si je me sentais assez confiant pour tenir le coup. Je lui ai assuré que si et, par la suite, quand on lui a demandé si j'avais offert de démissionner, il a répondu par la négative. Je lui en ai reparlé ultérieurement en disant que, compte tenu de sa déclaration, je répondrais si on m'interrogeait que je n'avais pas offert de démissionner, puisque je ne l'avais pas fait en bonne et due forme ou par écrit. Il a acquiescé. Ce qui n'a pas atténué mes difficultés c'est que Richard O'Hagan, secrétaire de presse du premier ministre, a décidé de faire un sondage auprès des membres de la tribune de la presse, leur demandant s'ils estimaient que Pearson devait me demander de démissionner. Bien sûr, j'en ai eu vent immédiatement.

Il raconte ensuite ce qui s'est passé quand la Chambre s'est réunie de nouveau le mercredi après-midi 19 juin.

Quant au précédent Dalton, il figure au hansard de Westminster à la date du 17 novembre 1947, page 1467. Donc Hugh Dalton, alors Chancelier de l'Échiquier, s'est présenté dans le hall de la Chambre le jour où il devait faire son exposé budgétaire. Comme il entrait, un journaliste lui a demandé s'il fallait s'attendre à l'imposition d'une surtaxe sur les cigarettes. Il a répondu en substance que les gens auraient intérêt à acheter leurs cigarettes au plus tôt.

Ce même après-midi il présentait son budget, qui prévoyait effectivement une surtaxe sur les cigarettes. Les journaux londoniens du soir se sont emparés de l'affaire, et Hugh Dalton a immédiatement démissionné. Malgré cette démission, la Chambre britannique a débattu une motion présentée par l'opposition. M. Churchill, qui participait au débat, a demandé qu'on renvoie l'affaire à un comité spécial de la Chambre chargé d'étudier toutes les circonstances des révélations budgétaires prématurées.

● (1125)

Madame le Président, je ne saurais trop insister sur ce qui constitue l'assise même de nos travaux parlementaires. Il ne m'est jamais arrivé d'évoquer un sujet aussi grave. Je n'avais encore jamais eu connaissance d'une fuite budgétaire assez énorme pour secouer nos marchés financiers pas moins de 24 heures avant la présentation à la Chambre de l'exposé budgétaire.